

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0516 du 04/01/2024

Arrêté du 29 décembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte changement de situation administrative d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, à la Direction générale des Finances publiques, au titre de l'année 2024.

Date d'application : 01/01/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE,
À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**



ARRÊTÉ

portant changement de situation administrative d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe,
à la Direction générale des Finances publiques, au titre de l'année 2024

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable, de chef de service administratif et de chef de service de surveillance aux ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des Finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 8 novembre 2023 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article 1 : Le déclassement du poste comptable ci-dessous entraîne la fin du détachement dans le statut d'emploi de chef de service comptable du cadre dont le nom suit, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Ancienne affectation	Niveau de détachement	Nouvelle affectation	CSRH	Grade, échelon Prise de rang	Date d'effet
VAQUIER DE LA BAUME	Bruno	000002294649	DDFiP YVELINES C1 – SIP VERSAILLES	CSC3, chevron 3 01/01/2021	DDFiP YVELINES C2 - SIP VERSAILLES	62	IDIV HC, échelon 3 01/04/2010	01/01/2024

Article 2 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 29 DÉCEMBRE 2023
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
 L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT
 RESPONSABLE DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE
 BUREAU AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A

NICOLAS CARON

BOFIP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme Fournel	